SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS
Porte des Alpilles

PLANCHE A - N°3
Modification N°1 :

Route principale
Route secondaire

Cadastre
Bati
Parcelle

Zones du PLU
Zones A
Aa
Ap
Apnr
Atvb
Azvs
Af

Zones AU
1AUt
1AUEa
2AUa

Zones N
Nc
Nn
Npnc
Npnr
Ns
Ntvb
Nzvs

Zones U
UA
UB
UC
UD
UEa
UEb

Prescriptions
Prescriptions ponctuelles
Mas
Edifice religieux
Pont
Aqueduc
L151-11 2° du CU- Changement de destination
Site archéologique
Art urbain archéologie

Prescriptions surfaciques
Emplacement réservé
Mixité sociale
Marge de recul
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
L151-23 du CU- Elément de paysage et patrimoine écologique à protéger

Prescriptions linéaires
Espace boisé classé- Alignement d'arbres- au titre de la DPA
L151-16 du CU- Diversité commerciale
L151-19 du CU- Elément de patrimoine à protéger
L151-23 du CU- Element de paysage à protéger (SICAS)
Marges de recul

N

0 250 500 m

planed
Planification et Développement

Source : DGFIP, DDTM 13, DRAC 13/83
Réalisation : PLANED - Mars 2023